



CC du Yeun Elez (Siren : 242900637)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Loqueffret
Arrondissement	Châteaulin
Département	Finistère
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	17/12/1993
Date d'effet	17/12/1993

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Marcel LE GUERN

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	PLACE DE LA MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29530 LOQUEFFRET
Téléphone	02 98 26 43 99
Fax	02 98 26 44 58
Courriel	CC.YEUN.ELLEZ@wanadoo.fr
Site internet	www.inet-bretagne.fr/yeun-elez.com

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	4 755
-----------------------------	-------

Densité moyenne 19,98

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
29	Botmeur (212900138)	231
29	Brasparts (212900161)	1 055
29	Brennilis (212900187)	472
29	La Feuillée (212900542)	664
29	Lopérec (212901391)	1 010
29	Loqueffret (212901417)	407
29	Plouyé (212902118)	741
29	Saint-Rivoal (212902613)	175

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 15

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Sont d'intérêt communautaire : - L'élaboration d'un diagnostic des actions de protection et de mise en valeur de l'environnement - La définition des objectifs et des priorités dans un plan d'orientation débouchant sur un schéma d'aménagement d'ensemble de la communauté de communes - Les actions pour la protection, l'amélioration, l'initiation, l'interprétation de l'environnement - Organiser la cohérence entre les impératifs de la protection de l'environnement et les nécessités du développement économique et les activités humaines</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <p>- Action sociale</p> <p><i>- Gestion de l'animation jeunesse sur les temps péri et extra scolaires. La création et la gestion des garderies restent de la compétence des communes - Mise en œuvre d'actions dans le cadre de contrats signés avec la CAF (Contrat Temps Libre ou autre) - Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse (gestion d'un centre de loisirs sans hébergement, animation culturelle et sportive...) - Animation de salles multimédia.</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</p> <p><i>Sont d'intérêt communautaire les zones créées depuis la date du 17 décembre 1993: les zones d'activités de Brasparts et de La Feuillée (Kroas an Herry) ainsi que toutes les futures zones à aménager</i></p> <p>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)</p> <p><i>a) actions de développement économique, et plus particulièrement des actions de développement touristique. Sont d'intérêt communautaire : - La création et la gestion d'atelier-relais : l'atelier-relais Goavec Pitrey, l'atelier-relais Filéo ainsi que ceux à créer ultérieurement - La promotion du territoire par la gestion directe ou déléguée d'un office de tourisme communautaire - La création, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques contribuant à l'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique de la communauté de communes depuis le 17 décembre 1993 (sont donc exclus les campings municipaux de Botmeur, Brennilis et La Feuillée, les gîtes d'étape de Botmeur et Saint-Rivoal) - La promotion et participation à l'entretien d'itinéraires de randonnées contribuant à constituer un réseau de découverte des territoires</i></p>

communaux dans leur ensemble b) les actions pour le développement des énergies renouvelables. Est d'intérêt communautaire l'accompagnement des initiatives visant à la mise en œuvre d'unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la communauté de communes.

#### Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Produire et soutenir un schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur*

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*Sont d'intérêt communautaire : - Les zones à vocation économique et touristique respectueuses de l'environnement - La constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté de communes*

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Sont d'intérêt communautaire les voies suivantes : - VC1 de Brennilis "1.760 m" - VC2 de Loqueffret "2.880 m" - VC1 (jusqu'aux éoliennes) de Plouyé "300 m" - VC2 (jusqu'à l'entrée du terrain d'accès aux chalets) de Botmeur "130 m"*

#### Développement touristique

- Tourisme

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

*a) élaboration et suivi du programme local de l'habitat (P.L.H.) Les missions de suivi d'animation et de programmation du logement locatif social seront réalisées à travers le Syndicat Mixte pour le Développement du Centre Finistère (SMDCF) dans le cadre de la convention P.L.H. (O.P.A.H.). La communauté de communes se substitue de plein droit à la représentativité des communes au sein du Syndicat Mixte pour le Développement du Centre Finistère " Pays d'Accueil" sur toutes questions relatives à la mise en oeuvre de la politique du logement sur le territoire communautaire. b) opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées - Programmes de création, réhabilitation et gestion de logements locatifs sociaux - Participations financières à l'ANAH.*

- Politique du logement social

*- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire Opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées - Programmes de création, réhabilitation et gestion de logements locatifs sociaux - Participations financières à l'ANAH*

#### Autres

- NTIC (Internet, câble...)

*communications électroniques : est d'intérêt communautaire : l'établissement, l'exploitation d'infrastructures, l'acquisition et mise à disposition de réseaux de communications électroniques à très haut débit ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir dans les conditions prévues à l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales*

- Autres

*a) Participation à la vie des communes et des habitants Participation à des actions d'intérêt communautaire menées par des organismes ou des associations - Aide aux associations dont le but entre dans le champ des compétences de la communauté de communes dans les conditions définies par délibération du conseil communautaire, - Gestion de l'animation jeunesse sur les temps péri et extra scolaires. La création et la gestion des garderies restent de la compétence des communes - Mise en œuvre d'actions dans le cadre de contrats signés avec la CAF (Contrat Temps Libre ou autre) - Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse (gestion d'un centre de loisirs sans hébergement, animation culturelle et sportive...) - Animation de salles multimédia. b) Aide logistique et conseils aux communes et aux associations. c) Relations publiques pour l'intérêt de la communauté et de ses habitants.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

29	SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE FINISTERE (252901665)	SM fermé	47 897
29	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE (252901053)	SM ouvert	394 214

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)